



Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 89

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 81

Membres présents : 67

M. Aymeric ROBIN (Raismes) – Président

M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Bruno SALIGOT (Escaudain), Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelux), Mme Nathalie COLIN (Rosult), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Claude MESSAGER (Lecelles) - Vice-Président(e)s

Mme Christine NELAIN (Abscon), M. Claude REGNIEZ (Avesnes-le-Sec), M. Michel BLAISE (Bellaing), M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain), Mme Any BROWERS (Bouchain), Mme Carole LELEU (Brillon), M. David AUDIN (Denain), M. Bernard BIREMBAUT (Denain), Mme Annie DENIS (Denain), M. Yannick ANDRZEJCZAK (Denain), Mme Valérie CARTA (Denain), Mme Michèle DANDOIS (Denain), M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines), Mme Régine GUILAIN (Douchy-les-Mines), M. Régis ROUSSEL (Émerchicourt), M. Ali BENAMARA (Escaudain), Mme Catherine MERCIER-DHENNAIN (Escaudain), M. Daniel HERLAUD (Escautpont), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. André DESMEDT (Hasnon), Mme Catherine DERONNE (Hasnon), M. Bruno RACZKIEWICZ (Haulchin), Mme Stéphanie HUGUES (Hélesmes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), Mme Marie-Jeanne LASSELIN (Hérin), M. Arnaud BAVAY (Hordain), M. Éric BLONDIAUX (La Sentinelle), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Gérard THURU (Millonfosse), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), Mme Sylvia POTIER (Raismes), M. Patrick TRIFI (Raismes), Mme Micheline WANNEPAIN (Raismes), M. Éric WARMOES (Raismes), Mme Marie-Josée PAILLOUSSE (Raismes), M. Charles LEMOINE (Roelux), Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (Rumegies), M. Fabien ROUSSEL (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Noura ATMANI (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Hélène DA SILVA-COLLIER (Saint-Amand-les-Eaux), M. Didier LEGRAIN (Saint-Amand-les-Eaux), Mme Pascale TEITE (Saint-Amand-les-Eaux), M. Éric RENAUD (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Dominique SAVARY (Trith-Saint-Léger), Mme Malika YAHIAOUI (Trith-Saint-Léger), M. Christophe VANHERSECKER (Trith-Saint-Léger), Mme Laurence SZYMONIAK (Wallers), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Jean-François BURETTE (Wavrechain-sous-Denain) - Conseillers(ères) communautaires titulaires

M. Sébastien CHENU (Denain) a quitté la séance à 18h45, avant le vote de la délibération portant le n°20/146. Il a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (Denain) pour le reste de la séance.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 14

M. Patrick KOWALCZYK (Abscon) a donné pouvoir à Mme Christine NELAIN (Abscon)

Mme Véronique LEROY (Bousignies) a donné pouvoir à Mme Carole LELEU (Brillon)

M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand)

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Raismes)

M. Sébastien CHENU (Denain) a donné pouvoir à Mme Michèle DANDOIS (Denain)
Mme Alexandra PULLIAT (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à Mme Régine GUILAIN (Douchy-les-Mines)
M. Romain MERVILLE (Douchy-les-Mines) a donné pouvoir à M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines)
Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (Escautpont) a donné pouvoir à M. Daniel HERLAUD (Escautpont)
M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières)
M. Didier GREGOR (Lourches) a donné pouvoir à Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches)
M. Ludovic AIGUIER (Mastaing) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand)
M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escaut) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord)
M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux)
M. Bernard CARON (Wallers) a donné pouvoir à M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers)

Membres absents excusés : 8

Mme Stéphanie CARPENTIER-BORTOLOTTI (Denain), M. Youssouf FEDDAL (Denain), M. Francis WOJTOWICZ (Douchy-les-Mines), Mme Annick TRIOUX (Escaudain), Mme Sylvie SCHUTT (Escaudain), M. Eddy ZDZIECH (Raismes), Mme Cécile GRASSO-NOWAK (Saint-Amand-les-Eaux), M. André LEPRÉTRE (Wavrechain-sous-Faulx)

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

20/ 146 - Mesures COVID-19 « second confinement » : Dispositifs d'aides aux activités soumises à fermeture administrative.

La situation des commerces et activités dits « non essentiels », impactés par des mesures de fermeture administrative à la veille des fêtes de fin d'année, est une préoccupation forte pour La Porte du Hainaut. Le Conseil Communautaire a eu l'occasion de débattre de la nécessité d'apporter des réponses aux entreprises locales lors de ses travaux du 16 novembre dernier.

Comme décidé en séance, une commission ad hoc, composée des Vice-Présidents et Présidents des commissions « Développement et stratégie foncière économique », « Commerce, Artisanat et emplois de proximité » et « Finances » ainsi que de 3 élus occupant des fonctions de direction d'entreprises, a travaillé à l'établissement de propositions qui ont été arbitrées en Exécutif avant d'être soumises à l'approbation du Conseil ce jour.

La commission de travail a souhaité que La Porte du Hainaut s'inscrive en complémentarité des diverses mesures nationales et régionales d'urgence qui ont été mises en place (activité partielle, Fonds national de solidarité, crédit d'impôt de 50% des sommes abandonnées pour les bailleurs d'entreprises, aide aux loyers de la Région ...).

Dans ces conditions, le plan d'actions proposé comprend 3 mesures fortes :

1. Un fonds de solidarité qui permettra d'aider, au titre du mois de novembre 2020, l'ensemble des commerçants et artisans, contraints à une fermeture administrative sur la période de confinement qui s'est achevée au 28 novembre.
Il s'agira d'attribuer une subvention d'un montant forfaitaire de 1 000 € pour chacune des entreprises éligibles.
2. Un fonds de secours pour les bars et restaurants traditionnels du territoire, à l'exception de la restauration rapide, ainsi que les traiteurs, discothèques, hôtels, et salles de sport.
Les entreprises qui ont maintenu une activité, doivent justifier d'une perte d'au moins 50% de chiffre d'affaires en décembre 2020 et janvier 2021 par rapport à celui réalisé en décembre 2019 et janvier 2020.
Selon des critères de taille, l'aide revêt la forme d'une subvention par établissement qui peut s'élever de 1 000 à 3 500 €.

3. Un fonds d'aide spécial réservé aux entreprises, commerçants ou artisans du territoire, jusqu'à 50 salarié(s) en équivalent temps plein (au sens consolidé groupe) qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre dispositif d'aide. Ce dernier dispositif correspondrait au besoin de trésorerie à court terme découlant de la crise COVID 19 et non pris en charge ou financé par les autres dispositifs publics ou privés.

La Porte du Hainaut s'appuiera sur la mise en place d'un comité d'instruction et sur un (ou des) expert(s) indépendant(s).

Pour les 3 dispositifs ci-avant exposés, les critères détaillés, les modalités d'instruction et la liste des pièces exigées feront l'objet d'un arrêté du Président.

Enfin, l'ensemble du dispositif d'aides COVID2 est évalué à un budget entre 1 M€ et 1,6 M€.

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à approuver la mise en place d'un fonds de solidarité à destination des entreprises concernées par la fermeture administrative liée à la crise sanitaire jusqu'au 28 novembre 2020.
- d'autoriser Monsieur le Président, à approuver la mise en place d'un fonds de secours à destination des Activités Recevant du Public de l'agglomération, encore concernées à ce jour par la fermeture administrative liée à la crise sanitaire.
- d'autoriser Monsieur le Président, à approuver la mise en place d'un fonds d'aides spécial réservé aux entreprises, commerçants ou artisans du territoire, jusqu'à 50 salarié(s) en équivalent temps plein (au sens consolidé groupe) qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre dispositif d'aide.
- d'autoriser Monsieur le Président à définir par arrêté les critères détaillés, les modalités d'instruction et la liste des pièces exigées.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants n°1 et n°2 à la convention de délégation à titre exceptionnel pour l'attribution des aides aux entreprises touchées par les conséquences du COVID-19.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

20/147- Budget Principal 2020 : Décision Modificative n°3.

Les dispositifs d'aides économiques ayant été présentés aux membres de l'Exécutif le 9 décembre dernier et reçu un avis favorable de cette instance, il en découle une traduction budgétaire et comptable par l'établissement d'une décision modificative n°3 qui a pour unique objectif de répondre à l'inscription de crédits d'urgence pour accompagner le démarrage de la mise en place de ces outils et aider le secteur économique du territoire.

A ce jour, le besoin est estimé à 400 000 € pour couvrir la fin de l'exercice 2020.

Ces crédits s'ajustent via un virement de crédits entre chapitres budgétaires.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions réglementaires, la CAPH a la possibilité d'étaler les dépenses de la COVID-19 pour en alléger la charge annuelle. Ces mouvements sont prévus par des mouvements d'ordre en dépenses et en recettes dans la décision modificative n°3.

Le virement à la section d'investissement établi à 320 000 €, équilibre la section de fonctionnement et autofinance la section d'investissement.

PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL - 2020 - 40000 (EN €)

	DEPENSES				RECETTES			
	OBJET	BUDGET	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL	OBJET	BUDGET	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
F O N C T I O N N E M E N T	Charges à caractère général	6 986 018.00		6 986 018.00	Résultat de fonctionnement reporté (002)	24 452 980.26		24 452 930.26
	Charges de personnel	11 719 034.00	-400 000.00	11 319 034.00	Produit des contributions directes (TH, FNB, CFE)	39 663 987.00		39 663 937.00
	Atténuation de produit (014)	39 890 463.00		39 890 463.00	Fiscalité transférée (CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR)	48 323 531.00		48 323 531.00
	Contingents, participations et subventions	41 553 818.00	400 000.00	41 953 818.00	Fiscalité indirecte (AC, FPIC, GEMAPI)	3 321 386.00		3 321 386.00
	Intérêts de la dette	2 200 000.00		2 200 000.00	Dotations et compensations fiscales	30 161 248.00		30 161 248.00
	Autres dépenses	1 800 500.00		1 800 500.00	Participations	1 108 584.74		1 108 584.74
	Virement à la section d'investissement	47 073 077.00	320 000.00	47 393 077.00	Autres recettes	2 431 193.00		2 431 193.00
	Opérations d'ordre	10 940 000.00	80 000.00	11 020 000.00	Opérations d'ordre	12 700 000.00	400 000.00	13 100 000.00
TOTAL	162 462 910.00	400 000.00	162 562 910.00	TOTAL	162 462 910.00	400 000.00	162 562 910.00	
I N V E S T I S S E M E N T	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	28 855 566.67		28 855 566.67	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	3 216 422.31		3 216 422.31
	Dépenses d'équipement brut (20-204-21-23)	29 790 607.33		29 790 607.33	FC TVA (art 10222)	2 000 000.00		2 000 000.00
	Avances aux budgets annexes	3 007 905.00		3 007 905.00	Subventions	4 773 351.00		4 773 351.00
	Opération sous mandat	13 657 208.00		13 657 208.00	Remboursements prêts et avances	3 918 914.00		3 918 914.00
	Remboursement capital de la dette	8 316 901.00		8 316 901.00	Autres recettes	3 560 507.69		3 560 507.69
	Autres dépenses d'investissement	137 500.00		137 500.00	Emprunts	20 983 416.00		20 983 416.00
					Virement de la section de fonctionnement	47 073 077.00	320 000.00	47 393 077.00
	Opérations d'ordre	12 700 000.00	400 000.00	13 100 000.00	Opérations d'ordre	10 940 000.00	80 000.00	11 020 000.00
TOTAL	96 465 688.00	400 000.00	96 865 688.00	TOTAL	96 465 688.00	400 000.00	96 865 688.00	
DEPENSES	258 628 598.00	800 000.00	259 428 598.00	RECETTES	258 628 598.00	800 000.00	259 428 598.00	

Ceci exposé, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter la décision modificative n°3 du Budget Principal (400) de 2020.

Adopté à l'unanimité

20/148 - Engagement et mandatement des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2021 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif 2021 – Complément

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021 et au plus tard le 15 avril, et afin de permettre de payer les diverses dépenses à compter du 1^{er} janvier 2021, l'assemblée souhaite compléter la délibération D20/143 approuvée en Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 novembre 2020, pour répondre, dans la continuité de la crise sanitaire, à l'impérativité du versement des aides économiques COVID-19_2 afin d'accompagner le secteur économique local dès le 1^{er} janvier de l'année 2021.

Considérant que l'ordonnateur pourra procéder à la liquidation des dépenses, pour ces aides économiques liées au COVID-19_2, à hauteur des crédits ouverts de l'exercice 2020, dans la limite de 1 000 000 € (un million d'euros),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant du 1^{er} janvier 2021 à la date effective de caractère exécutoire du Budget Primitif pour 2021, des dépenses relatives aux aides économiques COVID-19_2 dans la limite de 100% du montant attribué en 2020.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Ces crédits seront repris au projet de Budget Primitif pour 2021.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Wallers, le Vendredi 18 Décembre 2020

Le Président

Aymeric ROBIN

